

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CAP EXCELLENCE8^{ème} séance de l'année 2016

Vendredi 15 juillet 2016

DÉLIBÉRATION N°2016.07.08/302

Approbation du contrat de ville
de la période 2015-2020
et de la convention de partenariat
avec l'Agence des Services de Paiement (ASP)

L'an deux mille seize, le vendredi 15 juillet, à 09 heures 00, le Conseil Communautaire de CAP Excellence, s'est assemblé au siège de CAP Excellence (*salle du Conseil*), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de *Monsieur Eric JALTON*, Président, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation en date du 6 juillet 2016.

Présents : 34		
Président		
M. Éric	JALTON	
Vice-Présidents		
M. Georges	DAUBIN	2 ^{ème} Vice-Président
M. Rosan	RAUZDUEL	3 ^{ème} Vice-Président
Mme Hélène	MOLIA-POLIFONTE	4 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Suzelle	SEVILLE	5 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Eliane	GUIOUGOU-FIRPIONN	6 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Murielle	JABES	7 ^{ème} Vice-Présidente
M. Georges	BREDET	8 ^{ème} Vice-Président
Mme Maguy	CELIGNY	9 ^{ème} Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 ^{ème} Vice-Président
M. Dominique	BIRAS	11 ^{ème} Vice-Président
Mme Claudine	CHALUS	12 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Marie-Corine	LACASCADE-CLOTILDE	13 ^{ème} Vice-Présidente
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau		
Mme Marlène	MELISSE-MIROITTE	
Mme Lyliane	PIQUION	
Mme Josiane	GATIBELZA	
M. Max	CELIGNY	
M. Justin	DESSOUT	
M. Michel	RINÇON	
Autres Conseillers Communautaires		
Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAS	
Mme Lise Claude	AZEDE	
M. Georges	BERGINA	
M. Jean-Luc	CELIGNY	
Mme Sylvie	CHAMMOUGON-ANN O	
M. Chazy	CIRANY	
Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE	
M. José	GUIOLET	
Mme Célia	HATCHI-MIMIETTE	
Mme Solange	LEBLANC	
M. Maurice	LORQUIN	
M. Alix	NABAJOTH	
Mme Nadiyah	SURVILLE-PERAFIDE	
Mme Nadège	THÉOPHILE	
M. Denis	BERNADOTTE	

Excusés représentés : 3

Vice-Président :

M. Jacques BANGOU (1^{er} Vice-Président)
Procuration à Mme Josiane GATIBELZA

Conseillère Communautaire - Membre du Bureau :

Mme Corinne PETRO
Procuration à M. Justin DESSOUT

Conseiller Communautaire

M. Jocelyn LEREMON
Procuration à Mme Maryse ALIDOR-DAHOMAS

Excusés non représentés : 2

Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :

M. Fabert MICHELY
Mme Francesca FAITHFUL

Absents : 11

Vice-Présidents :

Mme Renée-George NABAJOTH-DELOUMEAUX
(14^{ème} Vice-Présidente)
M. Pierre THICOT (15^{ème} Vice-Président)

Conseillère Communautaire - Membre du Bureau :

Mme Marie-Camille MOUNIEN

Autres Conseillers Communautaires :

M. Audry CORNANO
M. Harry DURIMEL
Mme Juliana FENGAROL
M. Daniel MARSIN
M. Jean-Charles SAGET
M. Patrick SELLIN
M. Olivier SERVA
Mme Ketty WALPO

COURRIER ARRIVÉ LE

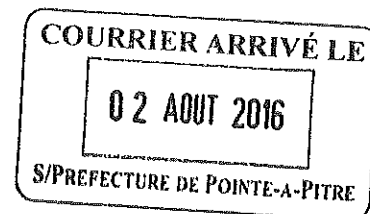
02 AOUT 2016

S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Le secrétariat est assuré par *Madame Suzelle SEVILLE*.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE;



- VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/ADII/2 en date du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite Communauté d'Agglomération;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DICTAJ/BRA du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013;
- VU l'arrêté préfectoral n°2015/115/SG/DICTAJ/BRA daté du 7 décembre 2015 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération du Conseil communautaire de CAP Excellence n°10.12.09/118 du 14 décembre 2010 fixant la définition de l'intérêt communautaire;
- VU la délibération n°2014.04.01/01 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;

Considérant le rapport du Président ;

Le processus d'élaboration du contrat de ville du territoire de la communauté d'agglomération CAP Excellence est aujourd'hui achevé avec l'approbation de la convention territoriale d'application du contrat de ville par le comité de pilotage du 25 mars 2016.

Avec le contrat de ville cadre signé le 10 juillet dernier, la Communauté d'Agglomération CAP Excellence est donc dorénavant dotée d'une véritable boîte à outils du contrat de ville qui donnera lieu à l'élaboration des supports de pilotage suivants :

- Un règlement intérieur du contrat de ville qui précisera les règles de fonctionnement, les procédures de validation et les modalités d'association des habitants ;
- Une note d'orientations et d'objectifs annuelle qui précisera notamment les budgets mobilisés par chaque partenaire ;
- La tenue d'un Comité de programmation aux mois d'octobre ou de novembre pour validation des engagements de l'année suivante.

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ ;

ARTICLE 1- D'approuver le contrat cadre et la convention d'application territoriale du contrat de ville de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence tels qu'ils sont présentés en annexe.

ARTICLE 2- D'approuver la convention relative à la mise en œuvre des financements dédiés au contrat de ville, qui associe la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à l'ASP (*Agence des Services et des Paiements*) et aux autres partenaires financeurs qui souhaitent y participer, telle qu'elle est présentée en annexe.

ARTICLE 3- D'approuver les points suivants précisés en annexe de la convention d'application territoriale :

- Les engagements sur les interventions de droit commun de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence s'agissant des trois piliers du contrat ;
- L'accompagnement à la mise en place d'une fonction ressources régionale politique de la ville ;
- Le processus d'élaboration des conseils citoyens.
- La démarche d'élaboration des projets de quartier

ARTICLE 4- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'application territoriale du contrat de ville.

ARTICLE 5- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention relative à la mise en œuvre des financements dédiés au contrat de ville, qui associe Communauté d'Agglomération CAP Excellence à l'ASP (*Agence des Services et des Paiements*) et aux autres partenaires financeurs qui souhaitent y participer.

ARTICLE 6- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour les applications pratiques de la présente délibération.

ARTICLE 7- Le Président, le Directeur Général de la Communauté d'Agglomération et le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée, à Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, à l'ASP (*Agence des Services et des Paiements*) ainsi qu'à Madame le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le **29 JUL. 2016**

- Délibération transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Pointe-à-Pitre, le
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le
- Délibération transmise à l'ASP, le
- Délibération transmise à Madame le Comptable Public, le

Le Président

Éric JALTON

